

• Partenariats avec les collectivités territoriales

Le ministère de la Défense développe des partenariats, pour soutenir la mise en œuvre de projets mémoriels et touristiques où localement, les nécropoles nationales constituent le pivot de ces opérations, comme celles qui s'appuient sur les nécropoles de Notre-Dame de Lorette (Nord-Pas de Calais), du Vieil Armand (Alsace), de Fleury-devant-Douaumont (Meuse), de Cerny et de Craonnelle (Aisne).

• Structuration de la filière tourisme de mémoire

À cette fin, en partenariat avec le ministère en charge du tourisme, le ministère de la Défense a mis en place un label Qualité Tourisme spécifique aux sites mémoriels et développe la mise en réseau des lieux de mémoire avec la promotion de circuits de visite, au travers notamment du site Internet www.cheminsdememoire.gouv.fr. Il prévoit, par ailleurs, la création d'un Observatoire du Tourisme de mémoire.



Enfin, le ministère de la Défense participe à des événements ouverts aux professionnels ou au grand public : assises du tourisme de mémoire, salon mondial du tourisme...

• Animation du réseau des musées et mémoriaux

Regroupant plus de quatre-vingts structures, le réseau des musées et mémoriaux des conflits contemporains a pour but de créer des synergies entre ses membres et de coordonner leurs initiatives. En lien avec le ministère chargé de la Culture, des séminaires sont régulièrement organisés. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.cheminsdememoire.gouv.fr
- www.defense.gouv.fr/memoire
- www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

CONTACT

Ministère de la Défense

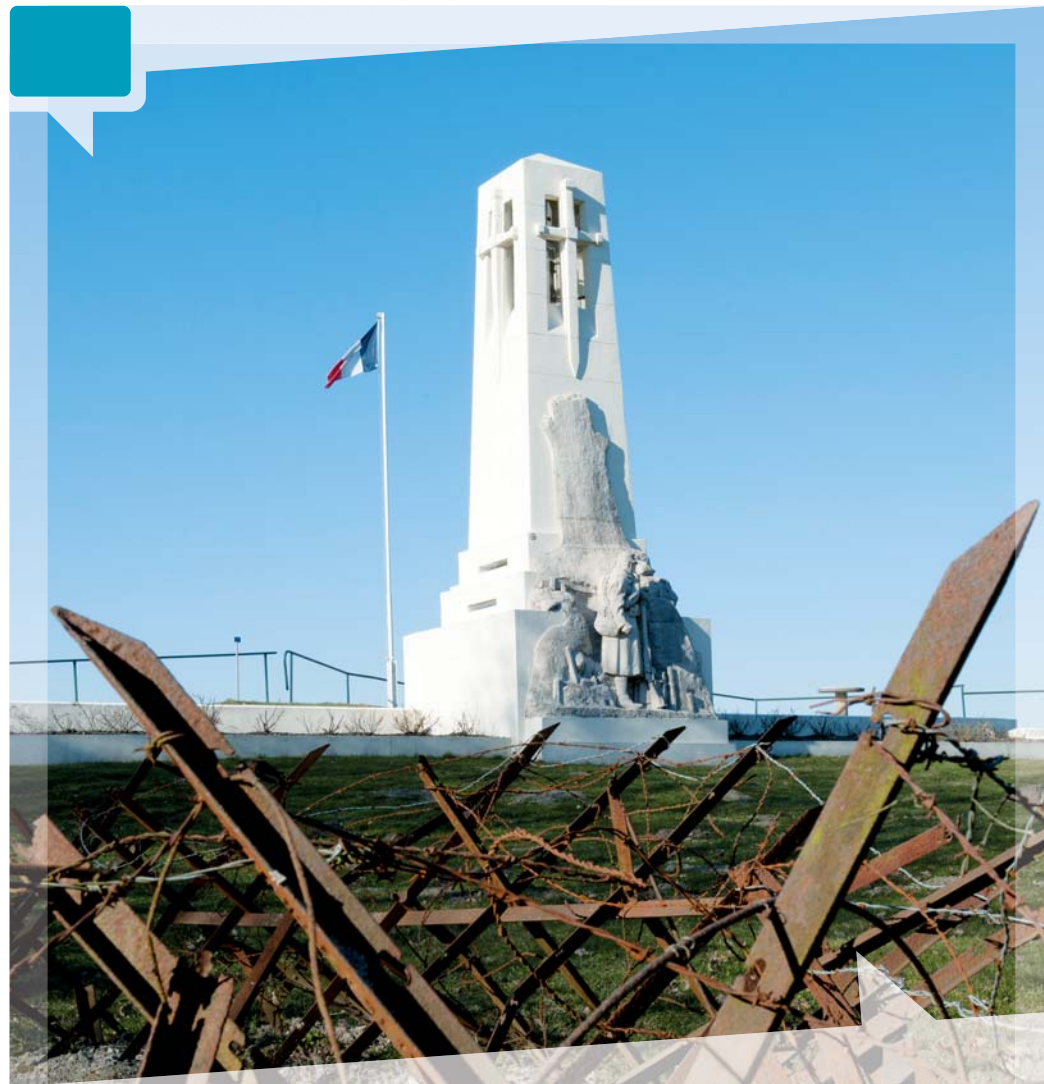
14 rue Saint-Dominique - 75700 Paris SP 07

dmpa-com@defense.gouv.fr



Directeur artistique / Graphiste > @ PASCAL ILIC (SGA/COM)
Crédits photographiques > @ JACQUES ROBERT (SGA/DMPA) - @ ECPAD
Impression > PÔLE GRAPHIQUE DE PARIS (SGA/SPAC)

SEPTEMBRE 2013



LE TOURISME DE MÉMOIRE

www.defense.gouv.fr

QU'EST-CE QUE LE TOURISME DE MÉMOIRE ?

À la croisée de la culture et de l'histoire, le tourisme de mémoire, filière du tourisme historique, s'attache à valoriser des sites mémoriels liés aux conflits contemporains.

Le ministère de la Défense assure l'entretien, la gestion et la valorisation d'un grand nombre de ces sites. En liaison avec les collectivités territoriales, les musées et les États étrangers concernés, il est un acteur essentiel de la politique de mémoire.

Favoriser l'essor du tourisme de mémoire répond à une double exigence :

- mieux comprendre le passé et participer à la formation de la conscience civique ;
- susciter des flux touristiques pour contribuer à la vitalité des territoires.

Le tourisme de mémoire a une histoire. Dès la fin de la Grande Guerre, les anciens combattants mais aussi les familles endeuillées ont sillonné les champs de bataille. Leur démarche s'apparentait alors à un pèlerinage. Des guides ont été édités et les anciennes villes du front se dotèrent progressivement d'infrastructures d'accueil. Au fil du temps, avec la disparition progressive des témoins, les touristes se sont substitués aux pèlerins.

LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, ACTEUR ET PARTENAIRE DU TOURISME DE MÉMOIRE

Le ministère de la Défense souhaite encourager l'essor de cette filière touristique, en qualité :

- d'acteur, par la richesse de son patrimoine historique et mémoriel ;
- de partenaire, en fédérant l'action des autres acteurs du tourisme de mémoire.

Acteur par son patrimoine mémoriel

Le ministère de la Défense entretient et met en valeur un riche patrimoine mémoriel et historique :

• Sépultures de guerre

265 cimetières nationaux, environ 2 000 carrés militaires dans les cimetières communaux et près de 1 000 lieux de sépultures à l'étranger. Plus d'un million de soldats y reposent.

Dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale, la Défense - Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (SGA/DMPA) a défini un vaste programme de rénovation des nécropoles nationales. Entrepris dès 2011, celui-ci, confié à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), doit se prolonger jusqu'en 2018.



Il prévoit la restauration de plus de 100 000 tombes et l'amélioration des aménagements paysagers participant ainsi à la politique du ministère de la Défense en faveur du développement durable. Ces sites rénovés s'inscrivent dans des parcours touristiques développés en liaison avec les collectivités territoriales pour mieux répondre aux attentes du public.

• Hauts lieux de la mémoire nationale

Relevant du ministère de la Défense, les hauts lieux de la mémoire nationale répondent aux critères suivants :

- ↳ Ils sont liés à la mémoire des conflits contemporains depuis 1870 ;
- ↳ Ils ont un caractère national et emblématique d'un aspect des conflits contemporains ;
- ↳ Ils sont entretenus par le ministère de la Défense ou sous sa responsabilité, afin de perpétuer la mémoire des conflits contemporains et de contribuer au renforcement du lien armée-nation.

Aujourd'hui, on dénombre neuf hauts lieux de la mémoire nationale.

• Pour la Première Guerre mondiale :

- ↳ La nécropole de Notre-Dame de Lorette (Pas-de-Calais)
- ↳ La nécropole de Fleury-devant-Douaumont et la Tranchée des baïonnettes (Meuse)

• Pour la Seconde Guerre mondiale :

- ↳ Le Struthof : Centre européen du résistant déporté (CERD) situé sur l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof (Bas-Rhin)
- ↳ Le Mont-Valérien : Mémorial de la France combattante et la clairière des fusillés (Hauts-de-Seine)
- ↳ Le mémorial des martyrs de la Déportation (Paris)
- ↳ Le mémorial de l'ancienne prison de Montluc (Rhône)
- ↳ Le Mont-Faron : mémorial du débarquement allié de Provence (Var)

• Pour les guerres de décolonisation :

- ↳ Mémorial des guerres en Indochine (Var)
- ↳ Mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie (Paris)

• Musées du ministère de la Défense

Dépositaire d'un vaste patrimoine culturel, le ministère de la Défense possède plus d'une centaine de monuments historiques (Invalides, École militaire, château de Vincennes, forts et citadelles en province, tels que la citadelle de Lille...). Il dispose également de trois musées nationaux (musées de l'armée, de l'air et de l'espace, de la marine) et d'une vingtaine de musées d'armes (Blindés, troupes de Marine, Légion...). Tous présentent la richesse du patrimoine et des traditions de l'armée française.

Partenaire des autres acteurs du tourisme de mémoire

En vue des commémorations de 2014, le ministère de la Défense a renforcé sa politique de soutien à l'égard des territoires de l'ancienne ligne de front. Parallèlement, aux côtés du ministère en charge du tourisme, il travaille à la structuration de la filière du tourisme de mémoire.

